

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les interventions économiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes pendant la crise sanitaire

(Métropole de Lyon)

Exercices 2018 et suivants

Synthèse
Juillet 2023

AVERTISSEMENT

Cette synthèse est destinée à faciliter la lecture et l'utilisation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, délibérées le 22 mars 2023.

Seul le rapport engage la chambre.

La réponse au rapport est publiée à la suite du rapport, dans l'espace réservé.

SYNTHÈSE

La pandémie de Covid-19 a causé une crise sanitaire sans précédent par la rapidité de sa diffusion. Elle a entraîné la fermeture de nombreuses entreprises, en particulier lors des trois confinements de la population française. Dans ce contexte, la région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place de nombreuses aides économiques aux entreprises. La chambre régionale des comptes en a réalisé un bilan.

Une mobilisation régionale importante et rapide, dans un contexte sanitaire évolutif

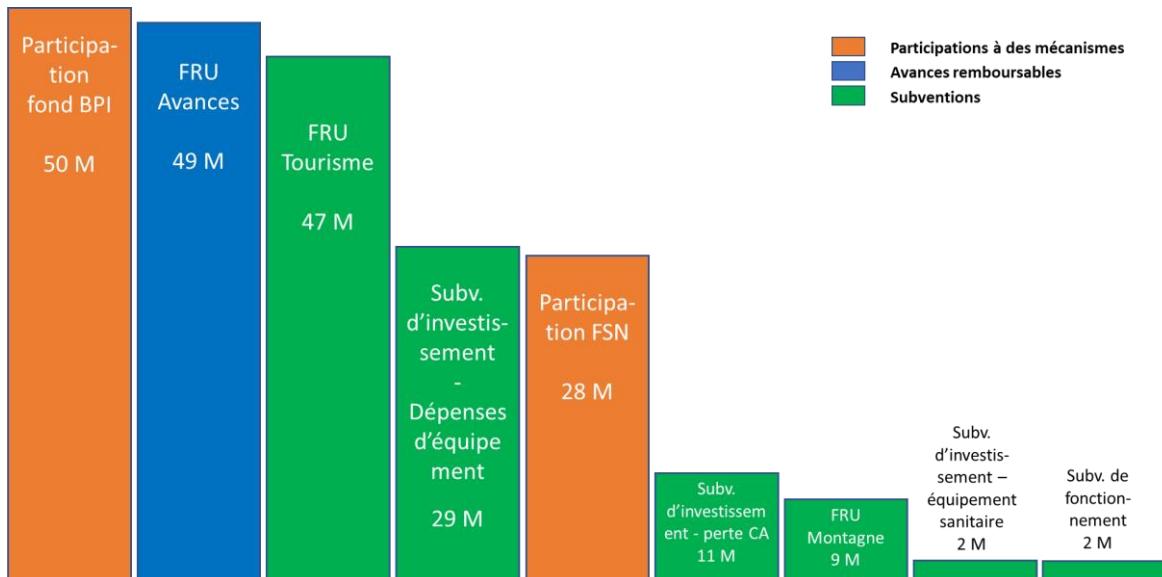
Dès le début de la crise sanitaire, la région Auvergne-Rhône-Alpes a su faire preuve de réactivité, en mettant en place les premiers mécanismes d'aide économique aux entreprises au début du mois d'avril 2020, durant le premier confinement général de la population.

Les interventions sous forme d'aides économiques d'urgence directes mises en place par la région pour faire face à la crise sanitaire sur les exercices 2020 et 2021 représentent 228 M€ et ont bénéficié à 33 326 entreprises sur les quelque 670 000 entreprises régionales recensées par l'INSEE. La région a su faire preuve d'innovation et d'adaptation, y compris de son organisation interne, pour faire évoluer son intervention économique au cours des années 2020 et 2021.

Les principales aides économiques sont constituées d'une part de la participation au fonds de solidarité nationale en avril 2020 (28,7 M€) et, d'autre part, de la mise en place de mesures spécifiques de lutte contre les effets économiques de la crise sanitaire. Il s'agit principalement du plan d'urgence (une région unie face à la crise) du 1^{er} avril 2020, partiellement repris et complété par le fonds région unie du 19 juin 2020. Même si elle a mis en place une stratégie de sortie de crise dès l'été 2020, les rebonds épidémiques successifs ont contraint la région à intégrer de nouveaux dispositifs d'aide d'urgence au plan de relance adopté le 8 juillet, ainsi qu'au plan montagne du 24 février 2021. Enfin, plusieurs mécanismes ponctuels ont été mis en place au cours de la période et, dans certains cas, ajoutés aux divers plans.

L'intervention régionale de 228 M€ inclut 101 M€ de subventions, 49 M€ d'avances remboursables et 78 M€ de participations à des mécanismes portés par d'autres organismes. Une fois déduits les concours financiers des partenaires au fonds région unie (Banque des territoires, collectivités infrarégionales), l'intervention régionale s'élève à 171 M€ sur les exercices 2020 et 2021.

Graphique n° 1 : Répartition des 228 M€ versés par la Région par types de dispositifs d'aide économique liés à la crise sanitaire



Sources : dispositifs Régionaux, retraitement CRC

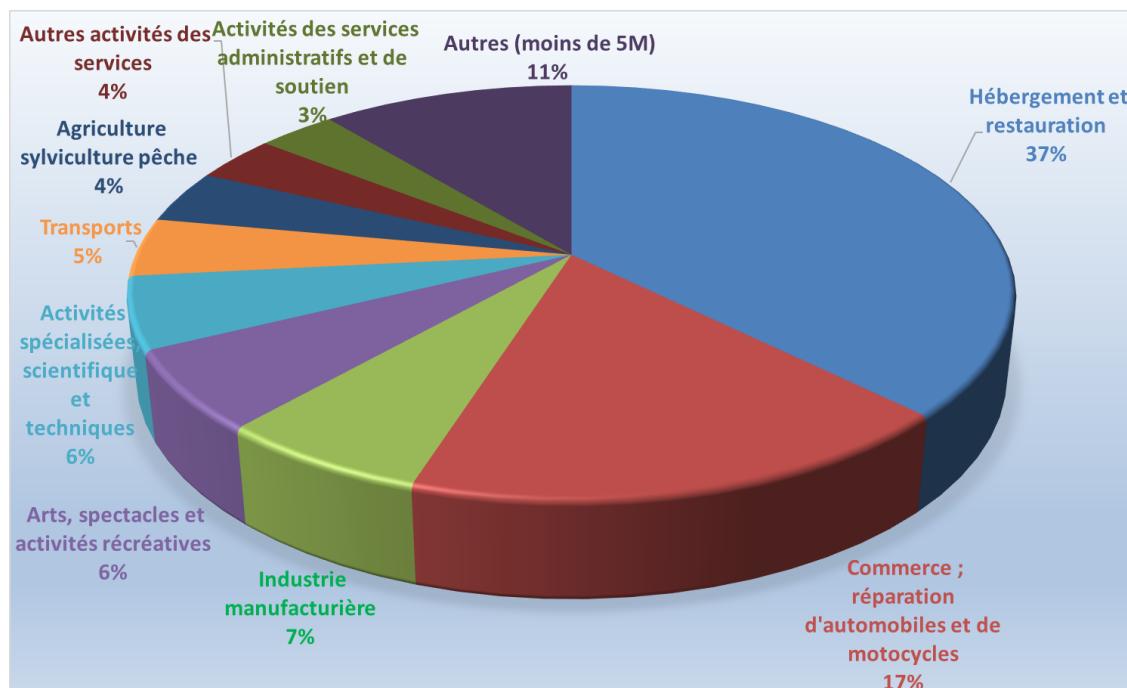
Une action régionale émiétée mais complémentaire de celle de l'État

La multiplication de ces mécanismes d'aide - 29 dispositifs de subvention et trois mécanismes de prêt - s'analyse comme une réponse pragmatique de la région à une situation inédite et évolutive. Elle a conduit cependant à brouiller les contours de l'intervention régionale et à nuire à son efficacité, en raison notamment de l'émiètement des aides. Celles-ci ont bénéficié principalement au secteur de la restauration et de l'hébergement (37 %), ainsi qu'à celui du commerce (18 %) et, d'une façon plus générale, aux très petites entreprises (moins de dix salariés). Leur montant individuel est cependant resté faible, avec une aide inférieure à 10 000 € dans 90 % des cas.

Les aides de la région ont permis de cibler plus de 10 000 entreprises qui n'ont bénéficié que d'une seule aide régionale, ce qui était un des objectifs de la région. Cependant deux tiers des entreprises aidées par la région ont par ailleurs bénéficié du fonds de solidarité national (FSN), pouvant conduire à un éventuel effet d'aubaine.

L'effort de la région (171 M€ nets), s'il apparaît conséquent, demeure très nettement inférieur aux 24,4 Md€ d'interventions de l'État sur le territoire régional, le seul mécanisme du FSN ayant permis le versement de 4,7 Md€ de subventions à plus de 269 000 entreprises. Ces éléments chiffrés doivent naturellement s'apprécier à l'aune de la capacité d'intervention de l'Etat, sans commune mesure avec celle de la région ou de toute autre collectivité territoriale.

**Graphique n° 2 : Entreprises aidées par la Région, par secteurs d'activité
(mars 2020 - mai 2022)**



Sources : aides régionales compilées – retraité CRC

Un manque d'évaluation et de contrôle des aides

La région a su concevoir et mettre en œuvre rapidement son action, mais ne s'est pas donnée les moyens de dresser un bilan des aides économiques directes versées. Ainsi, aucun bilan des nombreux dispositifs de subvention n'a été réalisé, tandis que le bilan régional du fonds région unie destiné à ses partenaires financiers est resté incomplet. Par ailleurs, la région s'en tient aux évaluations réalisées (ou en cours de réalisation) par Bpifrance et la Banque des territoires, sans développer sa propre analyse de ces partenariats. La région n'a par ailleurs pas analysé l'impact de son intervention sur les secteurs aidés.

La région n'a pas été associée aux efforts de lutte contre la fraude entrepris par l'État dans le cadre du FSN et ne s'en est préoccupée qu'à l'occasion du contrôle de la chambre. Elle n'a pas renforcé ses contrôles sur les aides une fois passé le pic de la crise sanitaire, notamment sur les dispositifs reposant principalement sur des attestations sur l'honneur mais s'est engagée à le faire.

Des dépenses qui n'ont pas dégradé la situation financière de la Région, qui demeure saine

Les aides économiques d'urgence ont représenté un effort conséquent au niveau de l'action économique régionale.

À l'échelle du budget de la région, elles ont plus particulièrement contribué à dynamiser son effort d'investissement sur l'exercice 2020, sans que cela ne traduise pour autant une rupture dans sa politique d'investissement.

En définitive, l'effort consenti a peu affecté la situation financière de la région, qui demeure fondamentalement saine.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1. Renforcer le suivi du dispositif du prêt Région Auvergne Rhône-Alpes – Bpifrance.

Recommandation n° 2. Se rapprocher des services de la direction régionale des finances publiques pour identifier les situations présentant un risque de fraude.



Les publications de la chambre régionale des comptes
Auvergne-Rhône-Alpes
sont disponibles sur le site :

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-auvergne-rhone-alpes>

Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes
124-126 boulevard Vivier Merle
CS 23624
69503 LYON Cedex 03

auvergnrhonealpes@crtc.ccomptes.fr

 [@crc_ara](#)